



OFFICES DE TOURISME
& TERRITOIRES
DE HAUTE-SAVOIE



GUIDE DU CLASSEMENT DES MEUBLÉS 2024



Les démarches administratives de la location



Les démarches obligatoires pour un meublé classé et non classé !

Déclarez le meublé de tourisme auprès de la collectivité

Dans le territoire de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps, la **déclaration se fait directement auprès de la Mairie où est situé le logement mis en location, avec le document CERFA n°14004*04.**



Déclarez votre activité auprès du guichet des formalités des entreprises

Lorsque vous débutez une activité de loueur en meublé non professionnel ou professionnel (**LMNP ou LMP**), pour votre **résidence principale ou secondaire**, vous devez, dans les quinze premiers jours qui suivent le début de votre activité, souscrire une déclaration de création d'entreprise (pour les LMP) ou de début d'activité (pour les LMNP) afin **d'obtenir un numéro SIRET : www.inpi.fr**

Précisez dans vos annonces si vous êtes un particulier ou un professionnel

Depuis le 1er janvier 2021, chaque opérateur qui publie une offre de location meublée touristique doit mentionner si elle émane d'un **particulier ou d'un professionnel au sens de l'article 155 du code général des impôts** (Décret n° 2020-1585 du 14 décembre 2020 relatif aux informations obligatoires pour toute offre de location en meublé de tourisme).



Prenez contact avec les services fiscaux : 26 bureaux en Haute-Savoie.

Contactez la



Les hébergements tels que les chambres d'hôtes, gîtes, les locations de vacances ainsi que les hôtels, résidences de tourisme ou encore les campings sont **soumis au paiement des droits d'auteur** lorsque des diffusions musicales et/ou audiovisuelles sont proposées ; **www.sacem.fr**.



Des démarches complémentaires optionnelles



Un tarif préférentiel pour l'achat de votre panneau avec ADN Tourisme et SIGNACLIC : accrochez le panneau meublé de tourisme sur votre façade et améliorez votre visibilité.



Adhérez gratuitement à l'Agence Nationale pour les Chèque vacances : **www.ancv.com**.

7 bonnes raisons de travailler avec Innovation & Développement Tourisme

EXPERTISE

Agréé par l'AFNOR depuis plus de 10 ans.

Plus de **16 500 meublés classés partout en Haute-Savoie.**

VEILLE

Un suivi des évolutions législatives et des tendances du marché de la location.



PROXIMITÉ

Un accueil dans nos locaux ou par téléphone pour répondre à toutes vos questions.

ADAPTABILITÉ

Besoin de modifier votre rendez-vous, une contrainte de dernière minute... une solution sera apportée par notre équipe.

RAPIDITÉ

Un dossier de classement envoyé sous une semaine maximum si le classement est acté.

MISE EN RESEAU

Lien avec les institutionnels et les sociaux professionnels du tourisme. **Orientation vers des personnes ressources** pour vous soutenir dans votre activité.

INFORMATION

Renseignement sur les démarches administratives obligatoires, la fiscalité des meublés, la commercialisation.

DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES À VOUS APPORTER



Valorisez vos atouts auprès des cyclistes et des personnes en situation de handicap



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le Pôle Formation, à votre écoute : 04 50 45 45 73
formation@idt-hautesavoie.com

haute savoie
le Département

Soutient le tourisme à vélo et le tourisme pour tous par le déploiement de ces marques en Haute-Savoie.

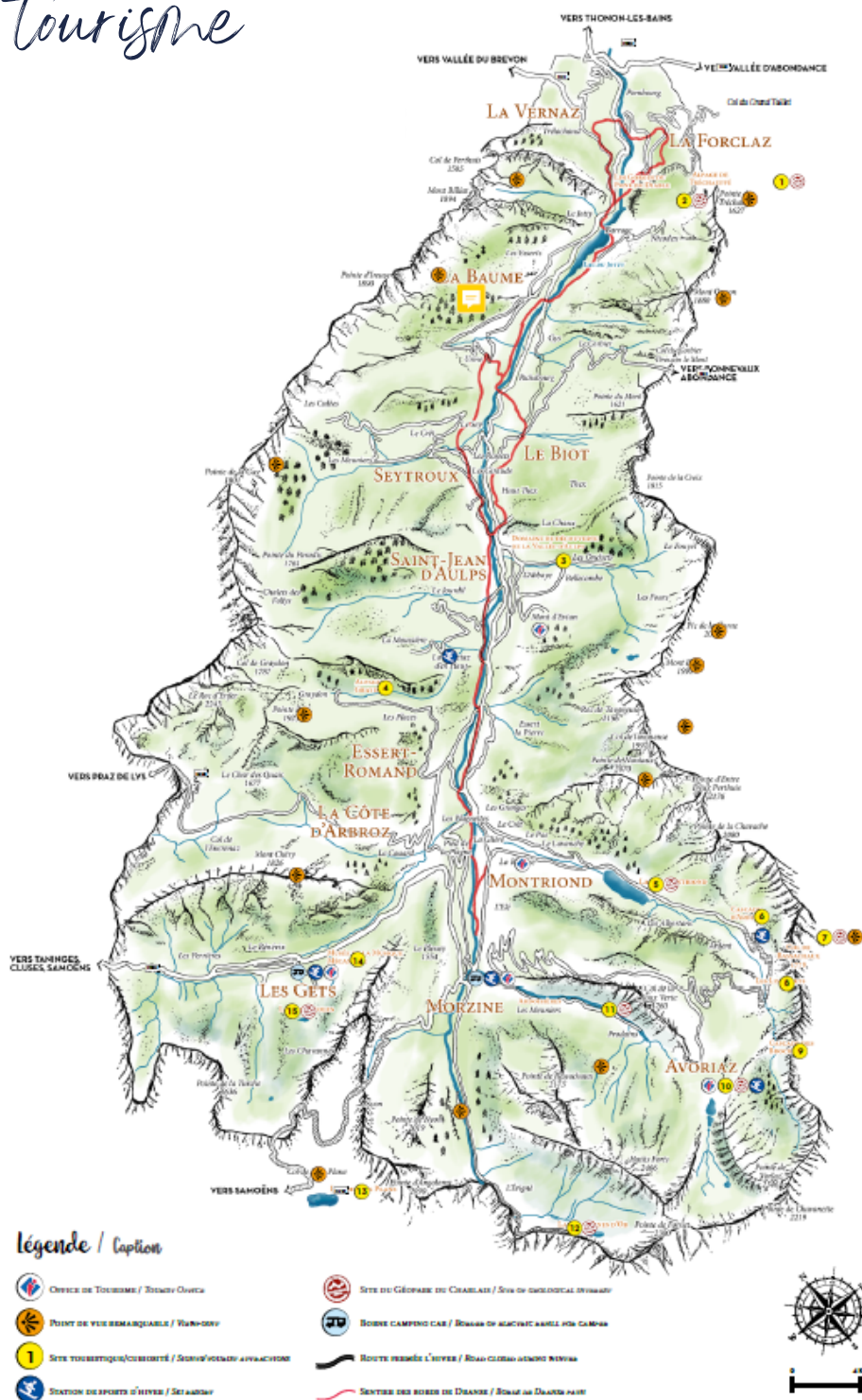
Des offres de formations pour les hébergeurs : fiscalité, commercialisation, politique tarifaire, décoration d'intérieure, avis clients...

L'Office de tourisme de la Vallée d'Aulps accompagne les propriétaires de meublés de tourisme

L'Office de Tourisme prend en charge **50% du coût du classement**, à la condition que :

- le meublé soit déjà ou devienne partenaire de l'Office de tourisme de la Vallée d'Aulps.
- La **visite** de classement soit réalisée par **Innovation & Développement Tourisme**.
- Le meublé soit situé à **Montriond, Essert Romand, La Côte d'Arbroz, Saint Jean d'Aulps, Seytroux, Le Biot, La Baume, La Vernaz, La Forclaz**

Vous bénéficierez aussi **35% de réduction sur le partenariat auprès de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps** sous réserve de lancer la procédure de classement. Cette réduction sera valable uniquement sur la première année du classement. Le tarif classique de partenariat s'appliquera pour les autres années.



Votre contact à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps

Responsable Hébergement : MUDRY Séverine
04 50 72 15 15 / severine@valleedaulps.com



Le classement, une démarche qualité

ATOUT FRANCE
Agence de développement
touristique de la France

133 critères nationaux définis par Atout France

Le classement s'obtient en atteignant le nombre de points obligatoires et optionnels requis pour la catégorie d'étoiles demandée.



Votre classement est valable 5 ans

Téléchargez les critères



**Une propreté
irréprochable**



**Un logement
bien équipé &
harmonieux**



**Un service de
qualité pour toutes
les clientèles**



**Le respect de la
planète même
en vacances**

UN NOMBRE D'ÉTOILES EN COHÉRENCE AVEC LE STANDING DU MEUBLÉ



Le classement, une démarche avantageuse

	MEUBLE CLASSÉ		MEUBLE NON CLASSÉ
Choix fiscal	Micro-BIC	Réel simplifié	Micro-BIC et Réel simplifié
Taxe de séjour	Fixe en fonction du nombre d'étoiles	Fixe en fonction du nombre d'étoiles	Entre 1 et 5% du prix de la nuitée par personne
Impôt sur le revenu	71% d'abattement pour un chiffre d'affaires inférieur à 176 200€	Coût du classement déductible au titre des charges	POUR LE MICRO-BIC 50% d'abattement pour un chiffre inférieur à 72 600€
CFE (Contribution foncière des entreprises)	Exonération (pour les résidences personnelles et selon les collectivités)	Exonération (pour les résidences personnelles et selon les collectivités)	Redevable
Cotisations sociales (revenus locatifs supérieurs à 23 000€)	URSAFF : (Revenus locatif X 47,5%) X 13% SSI : Revenus locatif X 6%	URSAFF : (Revenus locatif X 47,5%) X 40% SSI : Revenus locatif X 22%	

Un coût valable 5 ans*

	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 / 6 pièces	7 pièces et plus
Office de tourisme						
Tarif partenaire	80€ TTC Soit 16€ TTC/an	85€ TTC Soit 17€ TTC/an	105€ TTC Soit 21€ TTC/an	115€ TTC Soit 23€ TTC/an	140€ TTC Soit 28€ TTC/an	155€ TTC Soit 31€ TTC/an
Tarif non partenaire	175€ TTC Soit 35€ TTC/an	190€ TTC Soit 38€ TTC/an	230€ TTC Soit 46€ TTC/an	255€ TTC Soit 51€ TTC/an	310€ TTC Soit 62€ TTC/an	340€ TTC Soit 68€ TTC/an

* Le coût du classement est payable en une fois pour 5 ans. Le tarif réduit est applicable à la condition d'être ou de devenir partenaire de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps !

Comment calculer le nombre de pièces ?

- **Sont comptabilisées** : Toutes les pièces d'habitation situées à l'intérieur du logement, séparées des autres pièces par des cloisons fixes, sans restriction de surface, dont la hauteur sous plafond est supérieure à 1,80m.
- **Ne sont pas comptabilisées** : Les salles de bain, toilettes, pièces de services (buanderie, cave, grenier, cellier, ski room, ou garage) et les pièces qui ne disposent pas d'une hauteur sous plafond de minimum de 1,80m.

Un coût rapidement amorti

	Prix moyen nuit 2 pièces / 4 personnes	Revenus locatifs annuel (5 semaines soit 35 jours par an)	Part du coût du classement dans le revenu locatif annuel
MONTAGNE	177 €	6195 €	0,42 %
CAMPAGNE	143 €	5005 €	0,52 %
VILLE	200 €	7000 €	0,37 %

Faites classer votre logement



ENVOYEZ VOTRE DEMANDE DE CLASSEMENT

Remplissez la demande de classement en ligne sur www.idt-hautesavoie.com ou envoyez votre demande par mail ou courrier. Réglez en amont de la prise de rendez-vous le montant de la visite par virement ou par chèque.



PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR LA VISITE

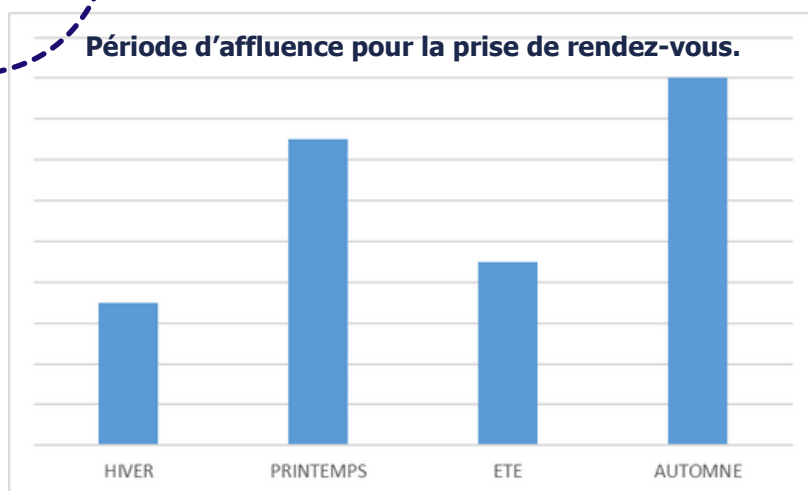
Anticipez la prise de rendez-vous en fonction de la période d'affluence. La date de visite de classement est convenue par téléphone ou par mail en fonction de nos disponibilités respectives.



PRÉPAREZ LA VISITE DE CLASSEMENT

Un agent de classement vient dans votre meublé effectuer la visite de contrôle des 133 critères d'Atout France.

La visite se fait dans un hébergement **non occupé** et dans **les mêmes conditions** qu'à l'arrivée d'un locataire.



Vous ne pouvez pas être présent le jour de la visite ?

Faites appel à un mandataire ou à un système de boîte à clés.



RECEVEZ VOTRE DÉCISION DE CLASSEMENT

Votre décision de classement est actée le jour-même si le classement est validé. **Le dossier est transmis par mail sous une semaine.**

Le propriétaire dispose alors de 15 jours pour accepter ou refuser la proposition de classement (article D.342-4 du Code du Tourisme).



Des points de mise en conformité sont demandés ?

Vous avez 15 jours pour fournir les justificatifs et obtenir votre classement.

La Taxe de séjour en Vallée d'Aulps

Hébergements classés

Pour les Hébergements classés en étoiles (Meublés de tourisme, hôtels, résidences de tourisme, campings, hébergements insolites, villages vacances), les palaces, chambres d'hôtes, aire de camping-car, parcs de stationnement touristique par tranche de 2 heures : les tarifs sont fixés en euros, par nuitée et par personne de +18 ans, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

Hôtels, résidence de tourisme, Meublé de Tourisme / Hotels, holiday residences, furnished flats of tourism

Classement Touristique / Tourist ranking	Tarifs / Price
Palaces 🏰	4,20€
★★★★★	3€
★★★★☆	2€
★★★☆☆	1,50€
★★★☆☆	0,90€
★★★☆☆	0,80€

Terrains camping, terrains de caravanage et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes / Campsites, caravan parks and any other outdoor accommodation sites with equivalent characteristics

Classement Touristique / Tourist ranking	Tarifs / Price
★★★★★	0,60€
★★★★☆	
★★★★☆	
★★★☆☆	0,20€
★★★☆☆	
Non classés	

Villages vacances / Vacation villages

Classement Touristique / Tourist ranking	Tarifs / Price
★★★★★	0,90€
★★★★☆	
★★★☆☆	0,80€
★★★☆☆	
★★★☆☆	

Tarifs uniques autres hébergements / Fixes price

Catégorie Hébergement	Tarifs / Price
Chambre d'hôte / Bed & Breakfast Auberges collectives / Collective hostel	0,80€
Emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24 heures. Camper van's areas and tourist carparks for a duration for 24 hours.	0,60€

Hébergements non classés

Pour les Hébergements non classés ou en attente de classement (Meublés de tourisme, hôtels, résidences de tourisme, villages vacances) hors hébergement de plein air : le tarif variable (*) correspond à 5% du coût de la location par personne de la nuitée (**), plafonné à 4,20€.

Calcul du Montant à percevoir

(Nombre de personnes) X (Nombre de nuitée) X (Tarif variable de la taxe de séjour*)

(*) Tarif variable = (Prix par occupant de la nuitée (**)) x 5% plafonné à 4,20€

(**) Prix par occupant de la nuitée = (Prix de l'hébergement pour le séjour) ÷ (Nombre de nuits du séjour) ÷ (Nombre d'occupants)

Personne exonérée de la Taxe de séjour

- Personnes moins de 18 ans
- Titulaire d'un contrat de travail saisonnier dans la vallée ou ouvriers logeant dans la vallée pour le travail

Information taxe de séjour :

Yvan TISSEYRE : 04 50 72 16 16 / taxedesejour@valleedaulps.com

Devenez partenaire de L'Office de tourisme de la Vallée d'Aulps

LES AVANTAGES

1 Bénéficiez d'une réduction de 35% sur le partenariat à l'OTVA l'année de la classification en meublé de Tourisme.

2 Bénéficiez d'une réduction sur le coût du classement en Meublé de Tourisme par Innovation & Développement Tourisme 74 : l'OTVA prend en charge 50% du montant, à condition de devenir partenaire de l'Office (sans obligation de faire partie de la centrale de disponibilités).

3 Faites partie de la Centrale de disponibilités de l'office de Tourisme : système de location « de particulier à particulier ». (Facultatif)

Je désire devenir partenaire à l'OTVA, quel est le montant du partenariat ?

Le meublé est classé

PARTENARIAT CLASSIQUE

**120€ le meublé
60€ par meublé supplémentaire.**

- Je complète la fiche de souscription suivante (2 pages), en indiquant le montant correspondant au meublé classé.
- J'envoie la fiche de souscription + paiement à l'OTVA.

Le meublé est non classé, mais je lance la procédure de classement avec IDT

PARTENARIAT REDUCTION 35% (uniquement sur année du classement)

**78€ le meublé
39€ par meublé supplémentaire.**

- Je lance la procédure de classement : envoi de la Demande de classement à IDT74.
- Je complète la fiche de souscription suivante (2 pages), en indiquant le montant correspondant au meublé NON classé.
- J'envoie la fiche de souscription + paiement à l'OTVA.

Fiche de souscription Partenariat Meublé de tourisme

Nom et prénom de l'hébergeur _____

Raison sociale _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Pays _____

Téléphone _____ Portable _____

Email _____

Site Internet _____

Je complète le tableau ci-après, en indiquant le montant total du partenariat

J'accepte de devenir partenaire à l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps pour le partenariat 2024 et je joins le paiement à ma fiche de souscription (par chèque à l'ordre de "Trésor Public" ou par virement bancaire).

Documents à envoyer à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps

1748 Route des Grandes Alpes

74430 SAINT JEAN D'AULPS

Fait à _____ Le _____

Signature

Votre contact OTVA : severine@valleedaulps.com / 04 50 72 15 15



Fiche de souscription (suite)

Partenarial Meublé de tourisme

Merci de compléter et d'indiquer le ou les hébergements concernés et le partenariat correspondant.

Nombre de meublé	Montant partenariat (cochez le partenariat)	Reporter le montant
Meublé n°1 Nom de l'hébergement _____ Adresse complète _____ _____ _____	<input type="checkbox"/> Meublé classé = 120€ <input type="checkbox"/> Meublé non classé mais en cours = 78€	_____ €
Meublé n°2 supplémentaire Nom de l'hébergement _____ Adresse complète _____ _____ _____	<input type="checkbox"/> Meublé classé = 60€ <input type="checkbox"/> Meublé non classé mais en cours = 39€	_____ €
Meublé n°3 supplémentaire Nom de l'hébergement _____ Adresse complète _____ _____ _____	<input type="checkbox"/> Meublé classé = 60€ <input type="checkbox"/> Meublé non classé mais en cours = 39€	_____ €
Meublé n°4 supplémentaire Nom de l'hébergement _____ Adresse complète _____ _____ _____	<input type="checkbox"/> Meublé classé = 60€ <input type="checkbox"/> Meublé non classé mais en cours = 39€	_____ €
Meublé n°5 supplémentaire Nom de l'hébergement _____ Adresse complète _____ _____ _____	<input type="checkbox"/> Meublé classé = 60€ <input type="checkbox"/> Meublé non classé mais en cours = 39€	_____ €
MONTANT TOTAL A PAYER		_____ €

NB : dès la validation du classement en Meublé de Tourisme, l'hébergeur aura le choix d'intégrer son (ou ses) hébergement(s) dans la centrale de disponibilités de l'OTVA, sans frais supplémentaire et/ou reversement de commission sur les locations, règlement par chèque à l'ordre de "Trésor Public" ou par virement bancaire (demandez une facture).

Contactez-nous !

Allo l'équipe ?

04 50 45 95 54

On s'écrit ?

qualification@idt-hautesavoie.com

Où nous rencontrer ?

**20 avenue du Parmelan
74000 Annecy**

Retrouvez l'intégralité de nos informations :



idt-hautesavoie.com

Suivez-nous !



@InnovationDeveloppementTourisme



Innovation & Développement Tourisme, Haute Savoie



idt74_tourisme